

Stéphane Troussel

1^{er} Vice-président du Conseil Général
Conseiller général de La Courneuve

Ref ST/SB

Affaire suivie par : Samia Boudjelloul

Tel : 0143939396

La Courneuve, le 15 juin 2012

Monsieur Christian LAMBERT

Préfet

Préfecture de Seine-Saint-Denis

1, esplanade Jean Moulin

93007 BOBIGNY CEDEX

Monsieur le Préfet,

Je souhaite vous alerter solennellement sur les agissements nuisibles de certains marchands de sommeil à La Courneuve, en particulier au n°30 de la rue Guy Môquet.

Suite à son rachat au début des années 2000, ce pavillon familial a en effet été divisé en neuf appartements, sans aucune autorisation. Ces habitations sont bien évidemment insalubres et ne satisfont pas aux obligations les plus élémentaires : à titre d'exemple, l'ancien garage abrite désormais deux logements qui ne disposent d'aucune fenêtre.

Des actions ont été engagées à l'encontre du propriétaire, Monsieur BEHANZIN, qui ont abouti à sa condamnation en avril 2011 pour infractions aux codes de l'urbanisme et de la santé publique. La situation est néanmoins demeurée inchangée, ces habitations continuant de constituer un piège pour les familles victimes de la terrible crise du logement que nous connaissons à l'heure actuelle et qui se voient réduites à accepter de telles conditions d'habitat, tout en générant une irrigation mécanique et continue de la demande de logement social déjà largement supérieure à l'offre disponible.

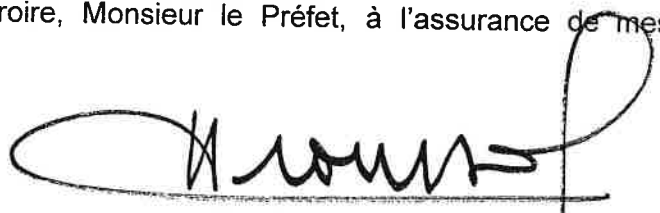
Qui plus est, les nuisances liées à cette adresse n'ont eu de cesse de s'étendre au-delà des murs du pavillon pour incommoder les riverains. En plus des encombrants régulièrement amoncelés dans la rue en dehors des règles établies, le 30 rue Guy Môquet semble en effet être devenu un lieu de rencontre nocturne où se déploient, dans l'impunité la plus totale, des trafics en tous genres.

Il n'est plus possible, Monsieur le Préfet, de laisser ces propriétaires véreux déployer leurs activités au mépris des lois. Il est indispensable que les pouvoirs publics interviennent efficacement pour faire respecter l'état de droit et ramener le calme dans nos rues et nos quartiers. Les locataires victimes des marchands de sommeil sont à bout, les riverains aussi.

Aussi, je sollicite vivement votre concours pour mettre un terme définitif à ces agissements.

Dans cette attente, je vous prie de croire, Monsieur le Préfet, à l'assurance de mes salutations les plus sincères.

Cordialement,



Stéphane Troussel

République française - liberté, égalité, fraternité

Conseil général de la Seine-Saint-Denis

1, esplanade Jean Moulin - 93007 BOBIGNY CEDEX

Tel : 01 43 93 93 96